

AUDIT – CONSEIL – EXPERTISE – *managers*

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIEGE SOCIAL ET CORRESPONDANCE : 38, rue Rennequin – 75017 Paris

Tél : 06 16 19 51 01

Email : auditconseilmanagers@gmail.com

DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS LE 30.06.2023

**DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL
ASSOCIATION DECLAREE
65, AVENUE JEAN MERMOZ
93120 LA COURNEUVE**

SIRET : 322.499.179.00024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

SM

2.3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point relatif aux événements significatifs de l'exercice, dans la note de l'annexe :

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice :

« Le compte de résultat prend en compte une subvention à recevoir sur l'exercice de 128 000 euros du Département, non encaissée ce jour.

Le Département s'est engagé à verser cette subvention, sous réserve que le comité de direction mène certaines actions.

Ces actions sont en cours de réalisation. »

2.4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Le rapport de gestion du Trésorier ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R 232.1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

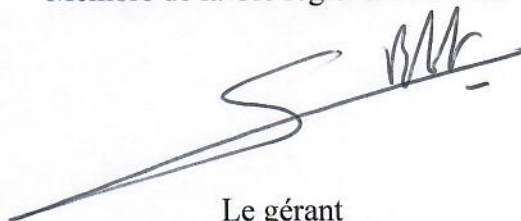
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 9 novembre 2023

A.C.E. managers
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke, with the initials 'SBL' written above it.

Le gérant
Sylvain BLOT
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

**DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL
ASSOCIATION DECLAREE
65, AVENUE JEAN MERMOZ
93120 LA COURNEUVE**

SIRET : 322.499.179.00024

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune de ces conventions.

Fait à PARIS, le 9 novembre 2023

A.C.E. managers
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S BLOT', is written over a horizontal line.

Le gérant
Sylvain BLOT
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	6 390	6 058	331	891	- 560
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	200 000		200 000	200 000	
Constructions	1 554 109	511 298	1 042 811	1 129 692	- 86 881
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 790	7 198	593	946	- 353
Autres immobilisations corporelles	326 163	220 654	105 508	129 969	- 24 461
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	2 094 452	745 209	1 349 243	1 461 498	- 112 255
Stocks en cours					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	110 146		110 146	78 783	31 363
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	28		28	1 171	- 1 143
. Personnel	3 766		3 766	6 307	- 2 541
. Organismes sociaux	3 647		3 647		3 647
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	603 510	233 661	369 849	246 840	123 009
Valeurs mobilières de placement	15		15	15	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	84 989		84 989	51 446	33 543
Charges constatées d'avance	10 910		10 910	4 981	5 929
TOTAL (II)	817 012	233 661	583 351	389 543	193 808
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	2 911 464	978 870	1 932 594	1 851 041	81 553

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	485 687	485 687	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	728 040	728 040	
. Report à nouveau	-199 205		- 199 205
. Résultat de l'exercice	48 887	-199 205	248 092
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	231 433	253 019	- 21 586
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	1 294 843	1 267 542	27 301
Provisions pour risques et charges	56 562	61 617	- 5 055
TOTAL (II)	56 562	61 617	- 5 055
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	279 199	270 340	8 859
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	56 673	118 392	- 61 719
Autres	225 017	107 409	117 608
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	20 300	25 741	- 5 441
TOTAL (IV)	581 189	521 883	59 306
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 932 594	1 851 041	81 553
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	105		105	100	5	5,00
Production vendue biens						
Production vendue services	552 805		552 805	489 918	62 887	12,84
Montants nets produits d'expl.	552 910		552 910	490 018	62 892	12,83
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			360 373	339 681	20 692	6,09
Cotisations						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			3 293	661	2 632	398,18
Reprise de provisions			17 446		17 446	N/S
Transfert de charges			12 765	66 720	- 53 955	-80,87
Sous-total des autres produits d'exploitation			393 877	407 062	- 13 185	-3,24
Total des produits d'exploitation (I)			946 787	897 080	49 707	5,54
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			554	337	217	64,39
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			554	337	217	64,39
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			43 000	46 569	- 3 569	-7,66
Sur opérations en capital			21 586	21 586		0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			64 586	68 155	- 3 569	-5,24
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 011 927	965 572	46 355	4,80
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
				-199 205	199 205	-100
TOTAL GENERAL			1 011 927	1 164 777	- 152 850	-13,12

93

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	100		100	N/S
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	22 618	21 218	1 400	6,60
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	14 355	26 995	- 12 640	-46,82
Services extérieurs	119 838	184 856	- 65 018	-35,17
Autres services extérieurs	95 509	140 909	- 45 400	-32,22
Impôts, taxes et versements assimilés	46 929	30 022	16 907	56,32
Salaires et traitements	367 441	284 704	82 737	29,06
Charges sociales	145 282	104 079	41 203	39,59
Autres charges de personnels	5 413	3 340	2 073	62,07
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	116 547	114 178	2 369	2,07
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	12 391	250 185	- 237 794	-95,05
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	5 961	934	5 027	538,22
Total des charges d'exploitation (I)	952 384	1 161 420	- 209 036	-18,00
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 816	3 087	- 271	-8,78
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	2 816	3 087	- 271	-8,78
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 895	270	2 625	972,22
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	4 945		4 945	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	7 840	270	7 570	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	963 039	1 164 777	- 201 738	-17,32
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	48 887		48 887	N/S
TOTAL GENERAL	1 011 927	1 164 777	- 152 850	-13,12
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Personnel bénévole	563 125	552 325	10 800	1,96
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total	563 125	552 325	10 800	1,96

Annexe association

PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en œuvre

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 932 593,99 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 48 887,40 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/11/2023 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Le compte de résultat prend en compte une subvention à recevoir sur l'exercice de 128 000 E du département, non encaissée ce jour.

Le département s'est engagé à verser cette subvention, sous réserve que le comité exécutif mène certaines actions.

Ces actions sont en cours de réalisation.

SS

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

SD

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont directement inscrits en charges.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

SB

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Contributions volontaires :

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

SB

Annexe association (suite)
NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 390			6 390
Immobilisations corporelles	2 083 769	11 170		2 088 062
Immobilisations financières				
TOTAL	2 090 159	11 170		2 094 452

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 499	560		6 058
TOTAL I	5 499	560		6 058
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	176 320	20 000		196 320
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	247 399	67 580		314 978
Installations techniques, matériel, outillages industriels	6 845	353		7 198
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	78 313	19 894		98 206
Matériel de transport	9 300			9 300
Matériel de bureau et informatique	70 503	7 160		77 663
Emballage récupérables et divers	34 417	1 069		35 485
TOTAL II	623 095	116 055		739 150
TOTAL GENERAL (I+II)	628 594	116 615		745 209

813

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	8 000	8 000	
Autres créances	474 536	474 536	
Charges constatées d'avance	10 910	10 910	
TOTAL	493 446	493 446	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	8 000
Subventions/financements	179 473
Autres produits à recevoir	17 337
TOTAL	204 810

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	228 661	4 945		233 661
Comptes financiers				
TOTAL	228 661	4 945		233 661

13

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	485 687				485 687
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	728 040				728 040
Dont générosité du public					
Report à nouveau		-199 205			-199 205
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-199 205	199 205			48 887
Dont générosité du public					
Situation nette	1 014 523				1 063 410
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	253 019				231 433
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 267 542				1 294 843
TOTAL dont générosité du public					

SB

Subventions d'investissement

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Région Ile de France Conseil départemental FAFA	achat Siège	350 000			350 000
TOTAL		350 000			350 000

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
Région Ile de France Conseil départemental FAFA	achat Siège	96 981	21 586		118 567
TOTAL		96 981	21 586		118 567

SD

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	264 177	64 661	111 472	88 044
Dettes financières diverses	15 022	15 022		
Fournisseurs	56 673	56 673		
Dettes fiscales et sociales	133 855	133 855		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	91 162	91 162		
Produits constatés d'avance	20 300	20 300		
TOTAL	581 189	381 673	111 472	88 044

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	11 018
Dettes fiscales et sociales	48 209
Autres dettes	
TOTAL	59 227

803

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

- la nature du concours ou de la subvention octroyé : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement ;
- les différentes catégories d'autorités administratives

Contributions volontaires en nature

Les travaux effectués à titre gratuit par les bénévoles représentent sur cette exercice 563 125 €..

SB

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 56 562 -.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans
- le taux moyen d'augmentation des salaires 1.50%.
- le taux d'actualisation retenu : 1%
- le taux moyen des charges sociales : 45%

SB

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	6	
TOTAL	7	0

Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 038 € TTC

SD